

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. 1,226.

2. 576.

LES ACCIDENTS MORTELS DE LA ROUTE

Question n° 964—**M. Robinson:**

1. Dans quelles mesures les accidents mortels de la route ont-ils diminué par suite des récentes modifications apportées au Code criminel en ce qui a trait aux délits résultants de la conduite d'automobiles dont se rendent coupables les conducteurs en état d'ébriété?

2. Au cours des années 1960 à 1970 inclusivement, combien d'accidents mortels de la route ont été attribuables annuellement, au moins en partie, à l'état d'ébriété du conducteur?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le BFS ne possède pas ces renseignements.

2. Le BFS ne connaît pas le nombre d'accidents mortels de la route attribuables en grande partie à l'état d'ébriété des conducteurs. Le tableau ci-dessous donne toutefois le nombre d'accidents mortels pour les années 1960 à 1969. Les chiffres pour 1970 ne sont pas encore entièrement connus.

Nombre d'accidents mortels de la circulation automobile
1960 à 1969 inclusivement

Année	Accidents mortels	Année	Accidents mortels
1960	3283	1965	4902
1961	3426	1966	5281
1962	3883	1967	5429
1963	4210	1968	5318
1964	4652	1969	5425

RADIO-CANADA ET LA VENTE D'ARMES À L'AFRIQUE DU SUD

Question n° 980—**M. Robinson:**

1. Combien a coûté au gouvernement le reportage par Radio-Canada sur la réunion tenue à Toronto au 252, rue Bloor, le lundi 14 décembre 1970, au sujet de la vente d'armes à l'Afrique du Sud?

2. Lors de cette réunion, le professeur D. Anglin exposait-il la politique du gouvernement à cet égard?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Radio-Canada et le ministère des Affaires extérieures nous informent comme suit: 1. Radio-Canada a affecté à cette réunion un seul reporter, de sa salle des nouvelles radiophoniques à Toronto, de sorte que les frais ont été minimes.

2. No. Le professeur Anglin n'est pas un fonctionnaire fédéral et il ne parlait pas au nom du gouvernement à la réunion en question.

[Français]

LES SUBVENTIONS À L'INDUSTRIE RELATIVEMENT À DES PROGRAMMES DE FORMATION

Question n° 988—**M. Caouette:**

Pour chacune des années 1967-1968, 1968-1969 et 1969-1970, le gouvernement a-t-il versé des subventions à des industries pour des programmes de formation dans l'industrie et, dans l'affirmative, a) quelles étaient ces industries, b) quel montant a été versé à chacune d'elles?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le gouvernement du Canada n'accorde pas de subventions à l'industrie pour des programmes de formation professionnelle. Toutefois, en vertu de la Loi sur la formation professionnelle des adultes, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration peut conclure un contrat avec un employeur qui fournit ou compte fournir des cours de formation professionnelle à des adultes que l'employeur prend à son service, en vue de couvrir les frais d'un cours de formation professionnelle.

CONTRATS DE FORMATION DANS L'INDUSTRIE PAR INDUSTRIE ET ANNÉE FINANCIÈRE

a)	b)		
Industries ⁽¹⁾	1967-1968	1968-1969	1969-1970
	(\$000)	(\$000)	(\$000)
Agriculture.....	2	96	78
Forêts.....	17	83	114
Pêche et piégeage.....	1	61	85
Mines, carrières et puits de pétrole.....	42	605	762
Industries de la fabrication.....	654	3,432	5,486
Industrie de la construction.....	44	26	62
Transports, communications et autres services.....	211	905	1,029
Commerce.....	3	22	95
Finance, assurances, et immobilier.....	17	40	121
Services collectifs, commerciaux et personnels.....	29	210	341
Administration publique et défense.....	6	46	135
TOTAL:.....	1,026	5,526	8,308

⁽¹⁾Industries conformément aux grands groupes de la Classification type des industries de 1960.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE—LES MODALITÉS DU CONCOURS n° 71-3660

Question n° 1019—**M. Coates:**

Au sujet du concours n° 71-3660, la Commission de la fonction publique précise-t-elle que les candidats à des postes au sein de la direction de la planification de l'Agence canadienne de développement international doivent résider en Ontario ou au Québec et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Commission de la fonction publique me transmet les renseignements suivants: Le 4 janvier 1971, la Commission de la fonction publique a publié une affiche restreignant l'admissibilité à ce concours aux seules personnes domiciliées en Ontario et au Québec. S'étant rendu compte que cette restriction en matière de résidence n'était pas appropriée, la Commission a publié, le 26 janvier 1971, une affiche révisée mentionnant que le concours était ouvert à toutes les personnes résidant au Canada.

[Traduction]

LA SOLDE DES MILITAIRES

Question n° 1056—**M. Forrestall:**

Dans quelle échelle de salaire des Forces armées figurent les personnes qui n'ont pas touché les récentes augmentations de salaire?